

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 11 juillet 2014

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2014-7-8-3

Service consulté

**CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES
COLLÈGE CONRAD ALEXANDRE GERARD À MASEVAUX**

Résumé : Ce rapport a pour objet de soumettre à la Commission Permanente une nouvelle répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service au collège de MASEVAUX.

Les modalités d'attribution des concessions de logement dans les collèges sont fixées par la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (pour les personnels TOS) et par les articles R 216-4 à R 216-19 du code de l'éducation (pour les personnels de l'Etat).

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration propose les emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession par nécessité absolue et utilité de service, la situation et la consistance des locaux concédés, ainsi que les conditions financières de chaque concession.

La collectivité de rattachement fixe la liste des concessions de logement attribuées par nécessité absolue de service.

Le conseil d'administration du collège de MASEVAUX, par délibération du 14 avril 2014, propose une nouvelle répartition des concessions de logement. La situation ancienne et nouvelle des logements figure en annexe du rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

ANNEXE

**LOGEMENTS CONCEDES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
AU COLLEGE Conrad Alexandre GERARD à MASEVAUX**

Situation ancienne

LOCALISATION de tous les appartements disponibles		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS	
1)	Rez de chaussée droite	4	92m ²	non affecté	
2)	rez de chaussée gauche	4	92m ²	Agent TOS	
3)	1er étage droite	4	92m ²	non affecté	
4)	1er étage gauche	4	92m ²		Conseiller principal d'éducation
5)	2ème étage droite	5	105m ²		Principal adjoint
6)	2ème étage gauche	3	75m ²	non affecté	
7)	Bâtiment administration rez de chaussée	5	101m ²	Agent TOS	

Situation nouvelle

LOCALISATION de tous les appartements disponibles		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS		
1)	Rez de chaussée droite	4	92m ²	non affecté		14/04/2014
2)	rez de chaussée gauche	4	92m ²	Agent TOS		
3)	1er étage droite	4	92m ²		Principal adjoint	
4)	1er étage gauche	4	92m ²		Conseiller principal d'éducation	
5)	2ème étage droite	5	105m ²		Principal	
6)	2ème étage gauche	3	75m ²	non affecté		
7)	Bâtiment administration rez de chaussée	5	101m ²	Agent TOS		